

Thonon-les-Bains, le 22 mars 2024

Chers parents, chers élèves de troisième,

Le dispositif horaires aménagés n'est ni une section sportive ni une classe de conservatoire. Il permet simplement à certains élèves de pratiquer ces activités culturelles ou sportives de haut niveau en dehors du temps scolaire.

Nous vous proposons de bien vouloir prendre connaissance de la procédure de demande d'inscription en seconde culture ou sport à horaires aménagés pour la rentrée de septembre 2024 en consultant la vidéo [ICI](#)

Les familles sollicitant une inscription de leur enfant en classe de 2nde sport ou culture à horaires aménagés

devront renseigner le formulaire en ligne [ICI](#) **délai de rigueur mardi 14 mai 2024**

Merci de préparer, avant saisie dans le formulaire en ligne, 3 fichiers en version pdf ou jpeg comprenant les documents suivants :

*fichier 1 :une lettre de motivation

*fichier 2 :les bulletins de la classe de 3^{ième}

*fichier3 : un dossier sportif ou culturel (4 pages maxi)(inscription, nombre d'heures d'entraînement hebdomadaires, compétitions, résultats et classements au niveau national, régional, départemental...).

Les dossiers seront étudiés et classés selon les critères suivants :

- Qualité du projet sportif ou culturel
- Compatibilité de l'aménagement avec l'activité envisagée
- Résultats scolaires et aptitude à poursuivre en parallèle les études et une activité extra-scolaire de haut niveau.

Les élèves sélectionnés ne pourront suivre aucun enseignement facultatif (option).

Une commission se réunira début juin pour la sélection des candidatures. Une réponse STANDARD positive ou négative sera envoyée à tous les candidats. Il ne sera donné aucune information à titre personnel pour motiver le refus d'un dossier.

ATTENTION :

L'admission en seconde à horaire aménagé ne sera définitive que si les candidat.e.s retenu.e.s sont affecté.e.s au lycée de la Versoie.

A partir du 26 juin 2024, les élèves affectés au lycée de la Versoie devront s'inscrire au lycée et seront alors automatiquement affectés dans le dispositif horaires aménagés

Gilles LASSERRADE
Proviseur